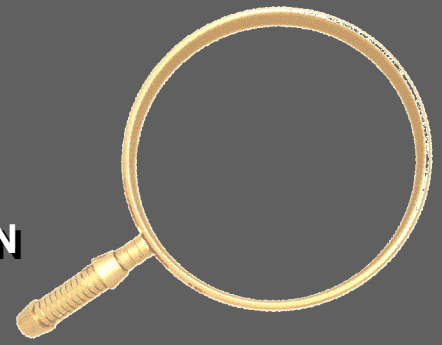


COMPARAISON ENTRE L'INDICE DE DÉFAVORISATION DU CGTSIM ET CEUX DU MELS



Le but de ce document est de comparer l'indice de défavorisation des écoles calculé par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et ceux développés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). À travers ces indices, l'objectif de chaque institution est de documenter et d'identifier la défavorisation des écoles des zones géographiques couvertes. Mais, chacune d'elles utilise une méthodologie et une terminologie spécifiques; ce qui pourrait entraîner une certaine confusion. Ainsi, nous tenterons d'éclaircir le concept de défavorisation selon les deux visions afin de permettre à l'utilisateur de faire un choix conséquent lors de l'utilisation des indices de défavorisation des écoles sur l'île de Montréal.

Dans une première partie, nous présentons l'approche d'analyse de la défavorisation des écoles du CGTSIM. Dans un deuxième temps, il s'agira de présenter celle du MELS. Enfin, dans une dernière partie, nous tenterons de comparer les différents indices.

LE CGTSIM

Fondements de la méthode

« Le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a pour mandat de répartir, entre les commissions scolaires de l'île de Montréal, le solde du produit de la taxe et des revenus de placements pour assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés de l'île de Montréal » (CGTSIM, 2008 : 5). Pour mener à bien son mandat, le CGTSIM utilise depuis 1975, la carte de la défavorisation des familles avec enfants de moins de 18 ans de l'île de Montréal, basée sur les données du recensement canadien, effectué à tous les cinq ans. La dernière carte en date est celle de 2008 à travers laquelle le CGTSIM subdivise le territoire couvert par les commissions scolaires en 470 zones qui s'étalent sur l'île de Montréal (voir encadré 1) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Une zone¹ est un regroupement d'aires plus petites, appelées aires de diffusion, ayant des caractéristiques socioéconomiques communes, mais qui ne sont pas nécessairement contiguës (CGTSIM, 2008).

¹ Le nouveau terme ZONE est différent de l'ancien terme UPS (Unité de planification scolaire) utilisé dans les anciennes cartes de défavorisation (avant 2008). En effet, une UPS est un territoire fermé résultant d'un regroupement des aires de diffusion contiguës, tandis que ZONE est un regroupement d'aires de diffusion non nécessairement contiguës, mais appartenant toutes à un même quartier (CGTSIM 2008 : 77).

Chaque zone accueille en moyenne 466 familles avec enfants de moins de 18 ans. La carte de défavorisation permet d'exprimer la défavorisation scolaire en termes d'élèves issus de milieux défavorisés et de proposer une classification annuelle des écoles primaires et secondaires des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal (CGTSIM, 2011).

Encadré 1 : Les zones de la carte de 2008

Elles sont formées par le regroupement des aires de diffusion créées par Statistique Canada.

Pour Montréal, les regroupements effectués par le CGTSIM respectent les critères suivants :

- le nombre cumulé de familles avec enfants de moins de 18 ans par zone devait être d'environ 400;
- les aires devaient faire partie de la même catégorie socioéconomique (il y a 7 catégories créées à partir d'un indice synthétique regroupant le faible revenu, le revenu médian et la scolarité de la mère);
- les aires devaient être situées dans le même secteur (quartier, municipalité).

Cette stratégie qui consiste à mesurer la défavorisation des écoles publiques sur l'île de Montréal, en se basant sur une approche contextuelle (milieu) par opposition à une approche individuelle, a pour but « d'éviter le marquage et la stigmatisation des enfants des milieux défavorisés » (CGTSIM, 2011 : 5).

L'indice global de défavorisation (IGD) d'une zone

L'indice attribué à chacune des 470 zones est l'*indice global de défavorisation* (IGD) qui est une mesure synthétique traduisant de façon numérique le niveau plus ou moins favorable des conditions de vie socio-économiques des familles avec enfants de moins de 18 ans qui résident dans chacune des zones. L'IGD correspond à la moyenne pondérée des valeurs attribuées à chacune des quatre variables suivantes :

- la proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans ayant un faible revenu (après impôt) (contribution pour 50 %);
- la proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans dont la mère n'a aucun diplôme du secondaire² (contribution pour 16,7 %);
- la proportion de familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans dont le chef est une femme (contribution pour 16,7 %);
- la proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans dont aucun des parents ne travaille à temps plein (contribution pour 16,7 %).

De l'IGD à l'indice de défavorisation d'une école

L'indice de défavorisation des écoles est calculé à partir de l'IGD des zones selon une méthode propre au CGTSIM. Cette méthode accorde, « *par souci de recherche d'équité, une plus grande importance à la concentration de la défavorisation et à ses effets de milieu qui se manifestent tant au niveau résidentiel que scolaire* » (CGTSIM, 2011 : 11). Ainsi, par le biais de son code postal, chaque élève transporte l'IGD de sa zone de résidence³ à l'école qu'il fréquente pour contribuer au calcul de l'indice de défavorisation de cette école. Plus précisément, l'indice de défavorisation d'une école⁴ est établi de la façon suivante :

² Un diplôme du secondaire peut aussi être une attestation, un certificat, un diplôme d'études professionnelles ou d'une école de métiers (CGTSIM, 2008 : 21).

³ Noter qu'aucun indice n'est attribué aux élèves résidant à l'extérieur de l'île de Montréal et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

⁴ Pour le détail des calculs, voir document sur la classification CGTSIM (2011 : 12-14).

- on classe d'abord les zones en déciles suivant leurs IGD et on calcule l'IGD moyen de chaque décile. Ensuite, pour chaque décile, on calcule un coefficient de pondération⁵ qui est le rapport entre son indice moyen et l'indice moyen du premier décile;
- on multiplie l'indice global de défavorisation associé à la zone de résidence de l'élève par le coefficient de pondération correspondant au décile de cette zone;
- on fait la sommation des résultats obtenus pour tous les élèves de l'école. On divise cette sommation par le nombre total d'élèves de l'école qui ont un indice.

Catégorisation des écoles par statut de défavorisation

Après avoir calculé les indices par école, le CGTSIM établit des seuils afin de déterminer si une école est défavorisée ou non. Les écoles sont d'abord classées par ordre décroissant de l'indice de défavorisation. On calcule ensuite un pourcentage cumulatif qui est le nombre cumulé d'élèves par rapport au nombre total des élèves inscrits au cours de l'année.

En se référant à des seuils⁶ du pourcentage cumulatif, trois catégories d'écoles sont ainsi distinguées :

- 1^{re} catégorie : pourcentage cumulatif entre 0 et 20 % – **École très défavorisée**, c'est-à-dire accueillant une forte concentration d'élèves issus des milieux défavorisés;
- 2^e catégorie : pourcentage cumulatif entre 20 et 30 % – **École défavorisée**, caractérisée par une moins grande concentration d'élèves de milieux défavorisés;
- 3^e catégorie : pourcentage cumulatif entre 30 et 100 % – **École non défavorisée**, où l'on observe une faible concentration d'élèves de milieux défavorisés.

Notons que toutes les opérations sont effectuées séparément pour chaque ordre d'enseignement (primaire et secondaire).

⁵ Ceci permet de tenir compte de la plus grande probabilité qu'ont les élèves qui résident dans les zones défavorisées d'être inscrits dans une école où la concentration d'élèves de milieux défavorisés est importante.

⁶ Dans ses rapports, le CGTSIM établit les seuils pour les écoles primaires seulement. Toutefois, la méthode est applicable pour les écoles secondaires pour lesquels l'utilisateur peut choisir ses propres seuils.

Observations sur l'indice de défavorisation d'une école comme mesure de la défavorisation par le CGTSIM

Le procédé utilisé pour calculer l'indice de défavorisation des écoles permet de faire les observations suivantes :

- si une école a plusieurs bâtiments, un indice est calculé pour chaque bâtiment;
- la localisation géographique d'une école n'a aucun impact sur le calcul de l'indice de défavorisation de cette école; alors que celle du lieu de résidence des élèves est déterminante dans ce calcul;
- pour une école, l'indice de défavorisation calculé ne reflète pas la situation familiale des élèves qui la fréquentent, mais donnent une idée de la défavorisation des milieux de résidence de ces élèves;
- l'indice de défavorisation d'une école n'est pas une proportion et ne peut servir à compter le nombre d'élèves défavorisés d'une école;
- l'indice de défavorisation d'une école indique le niveau plus ou moins élevé de défavorisation de cette école par rapport aux autres écoles;
- les facteurs tels que les déménagements, le renouvellement de la population scolaire et la modification du bassin scolaire contribuent à faire varier l'indice de défavorisation d'une école au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'année du recensement de base.

L'indice de défavorisation des écoles calculé par le CGTSIM est utilisé par plusieurs partenaires tels que les commissions scolaires de l'île de Montréal, l'Agence de la santé et des services sociaux, la Direction de santé publique de Montréal, certains centres de santé et de services sociaux, la ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

LE MELS

Fondements de l'approche

Le MELS utilise les deux indices de défavorisation qu'il calcule à des fins de financement et de recherche. Ces indices sont calculés à partir de la situation socio-économique des milieux de provenance des élèves fréquentant les écoles publiques du Québec (MELS, 2003). Le découpage géographique est fait selon des unités de peuplement issues du recensement de Statistique Canada (voir encadré 2) et qui sont délimitées conjointement avec les commissions scolaires. La carte des unités de peuplement est mise à jour tous les 5 ans après la diffusion des données de chaque recensement, alors que la méthodologie de calcul n'a pas changé⁷.

Ainsi, les données du recensement de 2001 ont servi pour calculer les indices de la période 2003-2004 à 2007-2008 et celles du recensement de 2006 serviront au calcul des indices pour la période 2008-2009 à 2012-2013. Depuis 2008, le MELS a effectué un nouveau découpage géographique composé de 3568 unités de peuplement couvrant les 69 commissions scolaires linguistiques du Québec.

Encadré 2 : Les unités de peuplement de la carte de 2008

Elles portent sur les familles québécoises ayant des enfants âgés de moins de 18 ans. Chaque unité doit respecter les critères suivants :

- contenir plus de 200 élèves et au moins 100 ménages avec enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans;
- les aires de diffusion regroupées **doivent être contiguës**;
- les regroupements ne doivent pas chevaucher plusieurs municipalités, sauf dans le cas où une municipalité compte moins de 200 élèves;
- les aires de diffusion regroupées doivent avoir un revenu moyen comparable.

⁷ www.mels.gouv.qc.ca/stat/Indice_defav/index_ind_def.htm, consulté en mai 2011.

Les indices de défavorisation des unités de peuplement

Le MELS calculait auparavant un seul indice de défavorisation pour chaque unité de peuplement : l'*indice du seuil de faible revenu* (SFR).

Depuis 1999, l'indice du SFR⁸ d'une unité de peuplement est calculé à partir de la proportion de familles avec enfants de moins de 18 ans dont les revenus sont considérés comme faibles (MELS, 2005), soit :

- la proportion de familles dont le revenu est sous le SFR (faible revenu);
- la proportion de familles dont le revenu se situe entre le SFR et un seuil égal à 1,333 fois le SFR (quasi-faible revenu).

Cet indice du SFR, conçu à l'origine par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), est tout à fait approprié au territoire desservi par le CSIM. Toutefois, son utilisation pose de sérieux problèmes lorsqu'elle est reprise pour l'ensemble du territoire québécois, étant donné que les seuils de faible revenu varient selon la densité de la population. Ainsi, dans les grandes agglomérations telles que Montréal et Québec, la défavorisation des écoles serait plus importante puisque leurs SFR sont plus élevés que ceux des petites villes et des régions rurales. Pour y voir clair, prenons l'exemple du SFR pour une famille canadienne de 4 personnes en 2005⁹. Il est de :

- 21 296 \$ si la famille vit dans une région rurale;
- 24 373 \$ si la famille vit dans une région urbaine de moins de 30 000 habitants;
- 27 190 \$ si la famille vit dans une région urbaine de 30 000 à 99 999 habitants;
- 27 532 \$ si la famille vit dans une région urbaine de 100 000 à 499 999 habitants;
- 32 556 \$ si la famille vit dans une région urbaine de 500 000 habitants et plus.

Par conséquent, ce sont les écoles des grandes agglomérations qui étaient prioritairement visées par les programmes d'aide du gouvernement en utilisant l'indice du SFR. Cette situation avait provoqué des réactions de désapprobation des acteurs des autres régions du Québec dont la défavorisation des élèves a été très sous-estimée (MELS, 2003).

Pour pallier la limite de l'indice du SFR, dans les comparaisons interrégionales de la défavorisation des écoles, le MELS a réalisé une étude sur l'influence de certains facteurs socioéconomiques sur la réussite scolaire avec les données du recensement de 1996 (MELS, 2003). Les résultats de cette étude ont montré que trois variables (la sous-scolarisation de la mère, l'inactivité des parents et le faible revenu) ont une influence significative sur la réussite scolaire. Par la suite, une régression linéaire a permis d'étudier l'effet simultané de ces trois facteurs sur la non-réussite scolaire. Il ressort que, *lorsqu'on a pris en considération les deux premières variables, l'ajout du faible revenu contribue peu à l'explication de la non-réussite scolaire* (MELS, 2003 : 4); d'où son exclusion dans la construction d'un nouvel indice.

L'Indice de milieu socio-économique (IMSE) est donc un indice calculé à partir de deux variables :

- la proportion des mères sous-scolarisées (contribution pour 2/3 de l'indice);
- la proportion de parents inactifs sur le marché du travail (contribution pour 1/3 de l'indice).

La mise en application de l'indice IMSE a permis au MELS d'atteindre en partie son objectif, car elle a eu des répercussions importantes sur la répartition géographique des écoles ayant des élèves issus de milieux défavorisés. En effet, même si les écoles situées au cœur des centres urbains se retrouvent encore au nombre des plus défavorisées, plusieurs écoles des régions éloignées, presque exclues en matière de défavorisation par le premier indice utilisé (SFR), sont désormais considérées comme défavorisées et sont maintenant ciblées par les programmes ayant pour objet de soutenir la réussite scolaire (MELS, 2003).

⁸ Pour plus de détails dans les calculs, voir MELS (2005 : 16).

⁹ Extrait du tableau 1, Statistique Canada (2006 : 18).

Les indices de défavorisation des écoles selon le MELS

Pour chaque école, le MELS calcule deux indices de défavorisation à partir des indices des unités de peuplement dont ils portent les noms : l'indice du SFR et l'IMSE.

Pour calculer chaque indice de défavorisation d'une école, le MELS suit les étapes ci-dessous :

- on attribue à chaque élève l'indice de défavorisation de son milieu de résidence (selon la carte des unités de peuplement) à l'aide de son code postal;
- pour chaque école, on calcule une moyenne simple des indices de défavorisation attribués aux élèves qui la fréquentent.

Catégorisation des écoles selon les indices de défavorisation du MELS

Pour chaque indice de défavorisation, la catégorisation commence par le classement des écoles en déciles suivant leurs indices; l'école du décile 1 étant considérée comme la moins défavorisée et celle du décile 10 comme la plus défavorisée. Contrairement au CGTSIM, le MELS n'a pas arrêté une catégorisation uniforme du statut de

défavorisation des écoles à cause de la multitude de programmes qui interviennent dans les écoles. Le tableau 1 donne un aperçu de cette catégorisation en fonction de l'utilisation faite par le MELS des deux indices de défavorisation¹⁰.

Certains organismes intervenant dans les écoles utilisent aussi les indices de défavorisation (qui leur sont fournis par le MELS) pour choisir les écoles dans lesquelles ils doivent intervenir. C'est le cas du Club des petits déjeuners du Québec, Québec en forme et des commissions scolaires (MELS, 2005). Toutefois, nous ne disposons pas de catégorisations faites par ces organismes pour déterminer les écoles défavorisées.

La Direction de santé publique (DSP) de Montréal utilise les rangs déciles 8, 9 ou 10 pour désigner une école défavorisée, quel que soit l'indice.

Tableau 1 : Catégorisation de la défavorisation des écoles utilisée dans divers programmes du MELS

Programme	Indice utilisé	Rangs déciles retenus pour écoles défavorisées	Niveau d'enseignement
Planification du rapport maître-élèves	SFR et IMSE	9, 10	Préscolaire et 1 ^{er} cycle du primaire
Lutte à la pauvreté	SFR et IMSE	9, 10	Primaire
Service de garde	SFR	8, 9, 10	Préscolaire et primaire
Agir autrement	IMSE	8, 9, 10	Secondaire
Encadrement des élèves et soutien aux parents et aux enseignants	IMSE	8, 9, 10	Primaire et secondaire
Ajustement pour l'allocation de base pour élève inscrit en exploration professionnelle	IMSE	9, 10	Secondaire

Source : Construit à partir des informations contenues dans MELS (2005).

¹⁰ Cette méthode est la même pour les indices calculés à l'aide des données du recensement de 2001 et de celui de 2006.

Observations sur les indices de défavorisation des écoles du MELS

Au regard des indices de défavorisation (SFR et IMSE) construits par le MELS et mis à la disposition du réseau scolaire et de ses partenaires, nous pouvons faire quelques observations :

- même quand une école contient plusieurs édifices, un seul indice est calculé pour cette école;
- seules les écoles ayant 30 élèves et plus, sans entente MELS-MSSS, sont considérées;
- pour une école, les indices calculés ne reflètent pas la situation familiale des élèves qui la fréquentent, mais donnent une idée de la défavorisation des milieux de résidence de ces élèves;
- les facteurs tels que les déménagements, le renouvellement de la population scolaire et la modification du bassin scolaire contribuent à faire varier l'indice de défavorisation d'une école au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'année du recensement de base.

COMPARAISON, INTERPRÉTATION ET CHOIX DES INDICES DE DÉFAVORISATION DES ÉCOLES

Les deux indices de défavorisation des écoles du MELS et celui du CGTSIM portent, non pas sur la famille de l'élève, mais sur l'ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans de l'unité géographique de résidence de l'élève. Dans ce cas, lorsqu'une école est défavorisée, on doit dire **qu'elle est composée en majorité d'élèves provenant de milieux défavorisés**.

L'indice de défavorisation des écoles du CGTSIM est différent des deux indices du MELS (qui sont eux-mêmes différents entre eux) pour plusieurs raisons dont deux fondamentales : le calcul et la couverture géographique.

L'indice de défavorisation du CGTSIM est calculé à partir de quatre variables : le faible revenu, la sous-scolarisation de la mère, l'inactivité des parents et la monoparentalité féminine. On peut constater que la mesure du faible revenu est très proche de l'indice SFR du MELS, alors que la scolarité de la mère et l'inactivité des parents sont très proches de l'IMSE du MELS. Quant à la monoparentalité féminine, elle n'est pas prise en compte dans le calcul des indices du MELS.

Sur le plan de la couverture géographique, le CGTSIM considère uniquement les écoles des commissions scolaires de l'île de Montréal, alors que les indices du MELS sont construits pour l'ensemble des écoles des commissions scolaires du territoire québécois permettant ainsi une comparaison entre les régions du Québec.

En comparant les indices du MELS entre eux, il ressort que l'indice IMSE serait davantage utilisé que l'indice du SFR par les représentants de certaines régions éloignées¹¹ lorsqu'il s'agit de comparer la défavorisation des écoles entre les différentes régions du Québec. Selon le MELS (2003 : 3), « *les représentants de ces régions qui doivent souvent faire face à des situations difficiles affirmaient que la seule prise en considération des seuils de faible revenu ne pouvait rendre compte de la défavorisation des élèves* ».

CONCLUSION

L'objectif de ce document est de permettre au lecteur d'avoir les éléments essentiels pour faire un choix éclairé entre les différents indices de défavorisation des écoles : ceux du MELS et celui du CGTSIM. De ce qui précède, un des éléments pouvant guider le choix de l'utilisation de l'un ou l'autre indice est le souci de comparaison entre les régions du Québec. En effet, si l'objectif est de connaître la situation de la défavorisation des écoles de Montréal, sans la comparer avec celles des autres régions du Québec, alors le choix pourrait être porté sur l'indice du CGTSIM, car celui-ci est plus discriminant que ceux du MELS. Si, par contre, l'objectif de l'utilisation de l'indice de défavorisation des écoles est de comparer Montréal à d'autres régions du Québec, ou d'identifier les écoles ciblées par les programmes financés par le MELS, alors les indices du MELS sont nécessaires.

¹¹ Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

BIBLIOGRAPHIE

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), 2011, *Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation : inscriptions au 18 novembre 2010*, 78 pages.

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), 2008, *Carte de la défavorisation 2008 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, 78 pages.

Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), 2005, *La carte des unités de peuplement de 2003 : Les principales données socio-économiques et démographiques du recensement de 2001 selon les territoires des commissions scolaires*, 76 pages.

Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), 2003, « La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation », *Bulletin statistique de l'éducation*, N° 26, mars, 9 pages.

Statistiques Canada, 2006, *Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004*, Série de documents de recherche – Revenu, N° 75F0002MIF au catalogue — N° 004, Division de la statistique du revenu, ISSN : 1707-2867, ISBN : 0-662-71655-8, 37 pages.

Rédaction : Mahamane Ibrahima, Ph. D.

Collaboration : Sylvie Lavoie, Hélène Riberdy et Ramana Zanfongnon

Conception graphique : Lucie Roy-Mustillo